

Le Canada et le Québec s'engagent à protéger la nature

Audubon se réjouit de la signature d'une nouvelle entente qui permettra de protéger d'importants habitats d'oiseaux et d'appuyer la conservation dirigée par les Autochtones



17 mars 2025



Eastern Screech Owl. Photo: Jen St. Louis / Audubon Photography Awards.

Deux gouvernements viennent de franchir ensemble une étape importante en signant, le 10 mars 2025, l'Accord Canada-Québec sur la nature. Par l'entremise de cet accord fédéral-provincial sur la nature, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec conviennent de faire progresser la protection et la conservation de la nature sur l'ensemble du territoire du Québec. Cela comprend notamment de créer ou d'agrandir des aires protégées et de conservation et de soutenir le leadership autochtone en matière de conservation de la biodiversité.

« Je suis ravi de voir les gouvernements du Canada et du Québec faire un pas de plus vers la réalisation de leur promesse de protéger la biodiversité pour le bien des oiseaux migrateurs, des habitants du Québec et de la planète tout entière, déclare Jeff Wells, vice-président responsable de la conservation boréale à Audubon. Les nouveaux investissements réalisés par les deux gouvernements sont importants et nécessaires. Ils illustrent le fait que chaque gouvernement a un rôle à jouer pour atteindre l'objectif de protéger 30 % du territoire d'ici 2030. »

Protéger les écosystèmes essentiels et les habitats importants pour les oiseaux au Québec contribue à préserver la biodiversité et à lutter contre les changements climatiques, ce qui aide le Québec et le Canada à respecter leur engagement de protéger 30 % des terres et des eaux d'ici 2030. Fait remarquable, près du tiers du financement fédéral annoncé dans le cadre de cet accord est destiné à soutenir des initiatives de conservation dirigées par les Autochtones. Audubon suivra les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord sur la nature, en cherchant à favoriser la participation des Autochtones dans la mise en œuvre du Plan nature 2030, conformément aux engagements du Québec. Dans le cadre de son programme de conservation de la forêt boréale, Audubon continuera de collaborer avec ses partenaires autochtones au Québec et dans tout le Canada pour veiller à ce qu'ils disposent du soutien nécessaire pour atteindre leurs objectifs en matière de conservation.

[Retour au site](#)

www.audubon.org/conservation/boreal-forests

